

Maubourguet, le 20 octobre 2010

**Jean GLAVANY**

Ancien Ministre

Député des Hautes-Pyrénées

Président du Pays du Val d'Adour

JG/FG 2010-049

Monsieur le Préfet,

Mon attention est appelée sur la construction d'une résidence étudiante située 45 av d'Azereix à Tarbes.

Il y a environ deux ans, un projet de construction d'un ensemble collectif de 72 logements étudiants a été déposé par un promoteur, M. Bives, de la SARL Oxygène. Devant l'inquiétude des riverains, une rencontre a été organisée avec le maire qui a présenté le promoteur comme quelqu'un de très arrangeant qui ferait tout pour éviter les éventuels problèmes.

Le 12 janvier 2009, le voisinage formule un recours gracieux auprès du maire pour demander l'annulation du permis de construire qui est illégal pour deux raisons:

- l'ensemble collectif est construit dans une zone dite pavillonnaire (UD)
- il est prévu 2 étages alors que la loi prévoit dans ces zones, un rez de chaussée + un étage + des combles

Le recours gracieux reste sans réponse du maire, ce qui vaut rejet tacite.

Le 14 mai 2009, un recours est déposé au tribunal administratif de Pau contre le permis de construire accordé par le maire.

Pendant l'été 2009, la société Oxygène dépose le 24 août une demande modificative du permis de construire pour un problème lié à la hauteur de la toiture.

Le 03 janvier 2010, débutent les travaux de construction de la résidence étudiante. Les travaux effectués ne correspondent alors pas au plan initial du permis déposé.

Le 16 mars 2010 une lettre est envoyée au maire par les riverains pour dénoncer le non respect du permis de construire.

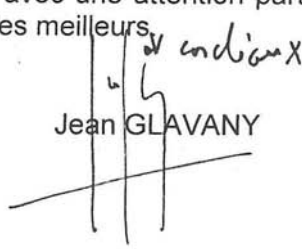
Le 08 avril 2010 le promoteur dépose un permis modificatif et le retire le 14.

Le 12 avril 2010 un permis modificatif est refusé au promoteur par la mairie.

Le 15 avril, un nouveau permis modificatif est accordé par la mairie alors qu'il a été déposé la veille.

Le 30 septembre 2010 une nouvelle lettre est envoyée au maire par le collectif pour dénoncer le non respect du permis de construire. Ce dernier a répondu qu'il demandait au promoteur de régulariser la situation. Aujourd'hui rien n'a encore été modifié et l'inquiétude et la colère des riverains est grande.

Je souhaiterais que vous puissiez suivre ce dossier avec une attention particulière et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Jean GLAVANY

Monsieur René BIDAL  
Préfet  
Préfecture des Hautes-Pyrénées  
Place Charles de Gaulle

65013 TARBES Cedex